

Service intercommunal des taxis (SIT)

Quatre collaboratrices et collaborateurs, représentant 3.2 ept, participent à l'exécution de ces tâches, pour le compte et aux frais de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis (ci-après : l'Association), composée d'Epalinges, Lausanne, Prilly, Pully, Renens, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, le Mont-sur-Lausanne, Bussigny et Lutry.

Les organes intercommunaux de l'Association sont le Conseil intercommunal et le Comité de direction, ainsi que la Commission administrative. L'administration de l'Association est assurée par le SIT.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal des taxis a siégé à 2 reprises.

Durant ces séances, les préavis en lien avec le rapport de gestion, les comptes et le budget ont été adoptés. En outre, il a traité 2 postulats déposés lors de la séance du 4 octobre. A cette occasion, il a décidé de les renvoyer à la commission de gestion pour étudier leur prise en considération.

Comité de direction

Le Comité de direction a tenu 2 séances en présentiel et a pris plusieurs décisions par voie de circulation.

En outre, le Comité de direction a traité les derniers recours interjetés à l'encontre des décisions rendues lors de la procédure d'appel d'offres afin de délivrer 15 concessions individuelles et 10 concessions pour les compagnies, suite à la faillite d'une compagnie de taxis prononcée en 2022.

Le parc automobile affecté à l'activité des taxis est composé de 296 véhicules, dont 166 véhicules hybrides (160 en 2024), 83 véhicules électriques (70 en 2024) et 47 véhicules thermiques (62 en 2024).

Commission administrative

La Commission administrative, organe chargé notamment d'accepter l'octroi d'une concession et de réprimer les infractions au RIT, a tenu 3 séances en présentiel et a rendu des décisions allant de la mise en garde au retrait de concession.

Contrôles de police

Le nombre de contrôles de police est de 27 diurnes (48 en 2024) et 12 nocturnes (12 en 2024). Le nombre de rapports de dénonciation établis par la Brigade des taxis s'élève à 103 (101 en 2024). Au total, on dénombre 177 dénonciations dressées (198 en 2024), tous corps de police confondus. Le nombre de véhicules contrôlés s'élève à 50 et celui des réclamations traitées à 10.

Concessions / Autorisations

Concessions – Taxis de place (regroupés au sein de Taxi Services Sàrl)

	Nombre de concessions		Nombre de permis de stationnement et de véhicules	
	2024	2025	2024	2025
Compagnies	5	6	74	80
Exploitants indépendants	117	113	153	153
Total	122	119	227	233

Autorisations – Type B – Taxis sans permis de stationnement

	Nombre d'autorisations d'exploiter		Nombre de véhicules	
	2024	2025	2024	2025
Exploitants regroupés au sein de :				
Taxiphone	22	22	23	23
Allô Taxis !	1	1	2	2
Autres	37	36	40	38
Total	60	59	65	63

Centraux d'appels et stations

Les taxis rattachés à la centrale d'appel de Taxi Services Sàrl ont effectué cette année 761'199 courses, soit 471'078 distribuées, dont 17'057 par l'application, et 290'121 au vol, contre 744'544 en 2024 (+2,24%).

Les stations sont au nombre de 45 et offrent un total de 167 places, sous réserve d'emprises de chantiers.